

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 26 mai 1907, M. Auguste Cioco, Président de l'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères à Monaco, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre Pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand qui lui a été conférée par S. S. le Pape.

Par Ordonnance Souveraine en date du 28 mai 1907, la Médaille d'Honneur de 2^e classe est accordée aux Sieurs Auguste-Pierre Rimbault et Jean Jacquemot, huissiers au Palais de l'Elysée; Louis Desoille et Adolphe Girault, huissiers au Ministère des Affaires Etrangères à Paris.

PARTIE NON OFFICIELLE**Echos et Nouvelles****DE LA PRINCIPAUTÉ**

Le 24 mai, S. A. S. le Prince a daigné faire une conférence à Paris, à l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine.

Dès 8 heures et demie, 400 personnes environ se pressaient dans la salle devenue trop petite pour contenir la foule des auditeurs composée exclusivement d'ouvriers venus là pour s'instruire, leur journée de travail finie.

C'est devant cet auditoire des plus sympathiques et des plus intéressants que Son Altesse Sérénissime a pris la parole.

Le sujet principal de la conférence avait trait aux recherches météorologiques poursuivies par le Prince dans la haute atmosphère depuis plusieurs années.

Après avoir fait l'historique et montré l'intérêt de la question, Son Altesse s'est étendue sur les côtés techniques et sur le mode opératoire des méthodes employées.

Une série de projections a fait ensuite comprendre à l'auditoire tous les détails des opérations de lancement des cerfs-volants et des ballons sonde employés en météorologie.

Le Prince a voulu ensuite donner à Ses auditeurs un aperçu des régions polaires dans lesquelles se sont effectuées ces expériences et où il s'est livré à d'autres recherches scientifiques au cours de Sa dernière campagne.

Une carte du Spitzberg a été alors projetée et, après quelques explications générales sur cette terre si curieuse, Son Altesse a montré les divers aspects des glaciers et fait assister à Son débarquement sur la banquise.

Son Altesse a ensuite fait passer sur l'écran des clichés d'animaux polaires, phoques, rennes, oiseaux divers, etc.

Enfin, après quelques mots sur l'expédition Wellmann et un souvenir ému au malheureux

aéronaute André, diverses vues prises au cours de l'expédition géographique entreprise par le Capitaine Isachsen à l'intérieur du Spitzberg, d'après les ordres du Prince, ont donné une idée des difficultés qu'il a eu à vaincre avec ses compagnons pour mener à bien son important travail.

Le public, dont l'attention ne s'est pas démentie un seul instant pendant plus de deux heures, a manifesté par de chaleureux applaudissements tout le plaisir qu'il avait pris à cette instructive et en même temps si agréable soirée.

La Société musicale la *Lyre Monégasque*, sous la présidence de M. le commandant Gastaldi, a fait dimanche, 26 mai, sa sortie annuelle. Le but de l'excursion était la commune de Drap, dans la vallée du Paillon. La Société monégasque a été très cordialement reçue par la municipalité et par la population qui a chaleureusement applaudi l'aubade donnée par les excursionnistes devant la Mairie.

Un banquet a réuni environ 120 convives, parmi lesquels on remarquait :

Le commandant Gastaldi qui présidait; M. Rousset, adjoint au Maire de Drap; M. Gindre, président de la Chorale l'*Avenir*; M. Eugène Marquet, vice-président de la *Lyre*; M. de Loth, maire de Monaco; le colonel Lemoël; le commandant Plati, vice-président de la *Lyre*; M. Adolphe Blanchy, trésorier de la *Philharmonique*.

Au dessert, des toasts ont été portés par le commandant Gastaldi, M. de Loth, M. Gindre et M. Belmont qui, au nom de la municipalité de Drap, a remercié la *Lyre Monégasque*, prononcé un respectueux éloge de S. A. S. le Prince et salué toutes les Sociétés représentées.

La Société s'est ensuite rendue à la Trinité, où le champagne lui a été offert par la municipalité.

Vendredi soir, une fête intime avait été organisée à Monaco par le personnel des Postes et Télégraphes à l'occasion du départ de M. Auquin, le sympathique receveur qui vient d'être nommé en la même qualité au bureau de Nice-Grimaldi. M. Autran, au nom des sous-agents, M. Barla, au nom des agents, ont exprimé à leur chef les regrets que leur causait son départ et l'ont félicité de son avancement. M. Auquin, très touché de cette manifestation, a remercié ses collaborateurs du dévouement qu'il avait trouvé auprès d'eux et a indiqué en termes élevés la nature des rapports de confiance et de mutuelle estime qui doivent régner entre un chef et ses subordonnés.

Dimanche, à l'occasion de la fête du « Statuto », le Comité italien de Bienfaisance s'est réuni à 10 heures du matin, au Consulat d'Italie.

Précédé de la Société Philharmonique et du drapeau italien, ayant en tête M. le consul Rosset, suivi de nombreuses notabilités de la Colonie italienne, le Comité s'est rendu d'abord au Consulat de France, où la *Marseillaise* a été jouée,

puis au théâtre des Variétés où une conférence a été faite par M. le marquis di Bugnano, ex-secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères italien. A l'issue de la conférence, un télégramme a été envoyé à S. A. S. le Prince de Monaco pour l'assurer de la gratitude de la Colonie italienne, et un autre à S. M. le Roi d'Italie formant des vœux pour la Famille Royale et la grandeur de l'Italie.

Après un vin d'honneur auquel ont pris part tous les assistants, le cortège s'est rendu à l'hôtel du Pavillon-Doré où avait lieu le banquet présidé par M. Rosset, consul.

Y assistaient la plupart des membres du Comité italien, M. le marquis di Bugnano; M. de Loth, maire de Monaco; M. Valentin, vice-président d'honneur du Comité de Bienfaisance français; M. Gindre et presque tous les Présidents des Sociétés monégasques.

MM. Rosset, di Bugnano et Bellinzona ont, tour à tour, pris la parole pour remercier l'assistance et ont porté des toasts à S. A. S. le Prince, à la Famille Royale et à l'Italie.

MM. de Loth, Gindre et Valentin ont remercié au nom de la Municipalité, des diverses Sociétés de la Principauté et de la Colonie française.

ENSEIGNEMENT**COLLÈGE DE LA VISITATION****Bourses d'Externat**

Il est mis à la disposition des enfants d'origine monégasque quatre bourses d'externat au Collège de la Visitation. Ces bourses seront attribuées à la suite d'un concours. Les parents qui voudraient faire admettre leurs enfants sont priés d'adresser leurs demandes avant le 15 juin au Secrétariat Général du Gouvernement en y joignant l'acte de naissance de l'enfant et un certificat de la Mairie justifiant de sa nationalité.

Les enfants ne devront pas être âgés de moins de 9 ans et de plus de 11 ans.

Les demandes seront examinées par une Commission spéciale qui arrêtera la liste des candidats admis à concourir.

Les épreuves comprendront un examen écrit et un examen oral qui sera public. Les questions auxquelles devra répondre chaque concurrent seront déterminées suivant son âge et ses études antérieures. Les candidats à désigner pour une bourse seront classés d'après les résultats du concours.

Les élèves entreront au Collège au commencement de l'année scolaire, au mois d'octobre.

Les boursiers dont le travail et la conduite donneraient lieu à de graves reproches pourront être déchus du bénéfice de la bourse.

Les boursiers seront admis, dans la mesure du possible, à l'externat gardé.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO**ARRÊTÉ**

Nous, Gouverneur Général de la Principauté,

Arrêtons

ARTICLE PREMIER. — Nul ne pourra étendre des linges, quels qu'ils soient, sur les arbres ou

arbustes des places, promenades, ou jardins ou squares.

ART. 2. — Il est expressément défendu de toucher aux fleurs, arbres, arbustes, de marcher sur les gazons et dans les massifs, de monter sur les arbres, de jeter des pierres, de répandre dans les allées des débris ou tous autres objets de quelque espèce ou de quelque nature que ce soit, enfin de commettre aucune dégradation quelconque.

ART. 3. — Il est également interdit d'interrompre ou de gêner la circulation dans les allées, soit par le placement trop avancé des chaises, soit de toute autre manière.

ART. 4. — Il est également défendu de poser les chaises sur les pelouses et les bordures de gazons.

ART. 5. — Les jeux d'enfants qui pourraient occasionner des dégradations y sont interdits.

ART. 6. — Il est interdit d'introduire dans ces promenades des chiens, à moins qu'ils ne soient conduits en laisse.

ART. 7. — Le Directeur de la Sûreté Publique, le Commandant des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 27 mai 1907.

Le Gouverneur Général,
(Signé) : ROGER.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 28 mai 1907, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé P., né à Monaco, cocher, demeurant à Menton, à six jours de prison pour rébellion.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS HISTORIQUES

publiés par ordre de S. A. S. le Prince ALBERT 1er de MONACO

Théodore de Neuhoff, roi de Corse

par M. ANDRÉ LE GLAY

Il y avait sept ans, que, las de la tyrannie génoise, les Corses avaient pris les armes et s'étaient mis en révolte contre une république qui les opprimait, il y avait quelques mois seulement qu'ils avaient mis leur indépendance et leur liberté naissante sous l'égide de l'Immaculée-Conception, protectrice et reine de leur île, quand un navire anglais, le 12 mars 1736, jeta sur la côte d'Aléria un gentilhomme allemand, affublé à la turque, qui se présenta pour ranimer les courages hésitants, coordonner les forces divergentes et chasser l'ennemi du pays.

Acclamé par une population, qui, après s'être vouée à la Vierge, se serait donnée au diable pour ne pas retomber entre les griffes des Génois, il se fit reconnaître pour le roi de la jeune nation. Le 15 avril 1736, dans le misérable couvent d'Alesani, après avoir rassemblé les délégués de différents cantons de la Corse et donné à son royaume une constitution tout à fait parlementaire, il se fit ceindre le front d'une couronne de laurier. Il promettait monts et merveilles, annonçait l'arrivée de secours importants, se disait l'ami des princes et des rois, prenait un air majestueux et grave, formait une cour avec de hauts dignitaires, distribuait des titres de noblesse et fondait l'Ordre de la Délivrance. Il se mettait en même temps à parcourir ses nouveaux États, se faisait admirer malgré le piteux cortège qui l'accompagnait, lançait ses fidèles contres les forteresses génoises.

En imposa-t-il à quelques bons naïfs et à quelques âmes simples? Évidemment, mais les chefs corses, les Paoli, les Arrighi, les Giafferi, dont il avait réconcilié un instant les rivalités enfantines, ne gardèrent pas longtemps des illusions sur son compte et reprirent vite leurs querelles. Chacun d'eux serait peut-être resté attaché à la fortune du nouveau roi, s'il avait été le seul à en profiter.

D'où venait donc celui qui se proclamait Théodore 1er, roi de Corse, et prétendait fonder une dynastie marchant de pair avec les plus illustres, car rien n'effrayait son ambition? C'était le fils d'un gentilhomme de Westphalie, du baron de Neuhoff, plus riche de noblesse que

d'écus, qui, à la suite de bien des malheurs, avait été fort aise de s'allier avec la fille d'un drapier liégeois. Après avoir fait des études quelconques chez les Jésuites de Munster, Théodore avait eu la chance, dès l'âge de quinze ans, d'entrer, en 1709, à Versailles parmi les pages de la duchesse d'Orléans, cette fille de l'Electeur palatin qui, au milieu des splendeurs de la cour française, avait gardé comme la nostalgie de sa misère d'autrefois, avec une prédilection marquée pour ses compatriotes.

L'école des pages, en 1709, n'était pas précisément, malgré l'austérité apparente de la cour, une école de vertu. On s'y essayait plutôt aux aimables vices qui allaient caractériser la régence du duc d'Orléans. Théodore, à lui seul, en cultiva un certain nombre, qui allaient lui servir plus tard dans son existence mouvementée. Il devint tout particulièrement maître en l'art de faire des dupes, et il se persuada très vite que la suprême habileté pour conduire le monde était de tromper les gens et de brouiller les cartes. La mise en pratique de ses divers talents le fait suivre à la trace jusqu'au jour où, par un coup de maître, il s'imposa à l'attention de l'Europe par sa tentative sur la Corse. On le vit en Bavière, en Angleterre, en Suède, en Hollande, en Espagne, en France de temps à autre; il s'y frottait aux ministres, trahissait les uns pour les autres, se mariait puis oubliait sa femme. En somme un joli caractère.

Echoué en Italie, il y fit connaissance avec les réfugiés corses, qui, le prenant pour confident de leurs malheurs, lui donnèrent l'idée de se dévouer pour une cause juste et noble. On a dit que c'était chez le Grand Turc qu'il avait préparé l'expédition projetée; en réalité c'est en Tunisie. Et l'on vit bientôt ce spectacle peu banal, d'un westphalien, vaguement luthérien, habillé à l'orientale, cautionné à Tunis par un médecin italien et un religieux espagnol, embarquer quelques munitions sur un navire anglais et partir avec deux esclaves corses rachetés à crédit, le fils du capitaine du bague de Livourne et un autre italien, pour conquérir un royaume catholique consacré à la Vierge.

Mais tomber de la Vierge à Théodore! c'était une dérision. Le pauvre roi ne fut pas long à épuiser son crédit et à jeter au vent de belles paroles inutiles. Au bout de huit mois de séjour en Corse, errant, sans asile sûr, sans argent, sans espoir qu'en sa faconde et ses instincts de fourbe, il fut heureux de trouver passage sur une barque provençale qui le ramena à Livourne.

Et pourtant, si au lieu de faire le paon et le fanfaron, il s'était, dès le début, mis à la tête de quelques hommes résolus (et ils ne manquaient pas en Corse), il aurait eu facilement raison des Génois et qui sait, il aurait peut-être pu fonder la dynastie qu'il rêvait, régner véritablement, et, conciliateur de tous les partis, arriver à se faire reconnaître par les Souverains de l'Europe. Que de changements dans le monde, si Napoléon avait été sujet du successeur de Théodore au lieu de naître français! Mais quoi? Théodore aimait bien mieux parler que se battre, ruser que marcher à front découvert, s'endormir au chaud que de braver l'ennemi.

Son départ de Corse n'était pas une fin. Il ne s'était éloigné, disait-il, que pour mieux servir sa nouvelle patrie, que pour lui gagner des sympathies, pour lui chercher des secours en armes et en argent. D'ailleurs sa royauté était une chose bonne à exploiter: quand on sait le manier, un titre est une source de revenus.

Et le voilà se rendant d'abord en Toscane, où la Majesté déchue trouve accueil auprès du Grand-Duc, l'ultime héritier des Médicis. Il quitte bientôt le ciel pur et lumineux de Florence pour les brumes de la Hollande; c'est un pays qu'il connaît à fond, trop bien, car il y a des dettes criardes. Mais il y va monter une affaire, proposer à des marchands de reconquérir son royaume et de leur donner une mine d'or à exploiter. Et ce qu'il y a de plus fort, ce qui prouve bien l'habileté de ce héros de roman, c'est qu'il réussit, non pas une seule fois, mais par deux fois, à entraîner dans son aventure des commerçants avisés. Par deux fois, il s'approcha de Corse avec des navires chargés, par deux fois la fortune se montra prête à lui sourire encore, mais sa poltronnerie fit tout échouer. C'est à peine s'il se décida, et par quelle pression! à mettre le pied plusieurs heures dans son île, où, avait-il affirmé, il n'avait qu'à paraître pour être reçu avec enthousiasme et déloger ses ennemis. Une

troisième fois même il se présenta en vue des côtes sur une escadre anglaise, mais avec aussi peu de succès.

Il n'en fallait pas tant pour décourager les Corses de la meilleure volonté. Mais lui jamais ne se découragea: épistolier infatigable, il chercha à intéresser à sa cause princes et aventuriers, diplomates et courtiers marrons, faisant toujours sonner haut et ferme son titre de roi; mais comme il n'était brave qu'en paroles, il n'avait pas de retraite assez sûre pour se dissimuler, pas de déguisement assez trompeur pour cacher son nom et sa tournure. Il est vrai que la république de Gênes, après avoir, dans un affolement incompréhensible, jeté feu et flamme contre lui, après avoir assourdi toutes les légations et ambassades de ses réclamations, n'avait trouvé rien de mieux que de mettre sa tête à prix. Mais quand d'honnêtes spadassins se présentaient pour exécuter la besogne, elle prétendait les faire travailler uniquement pour la gloire.

Théodore rencontra cependant des cœurs sensibles pour s'apitoyer sur son sort. Il n'eut pas de partisan plus fidèle que les bonnes sœurs Fonseca: de leur couvent ombragé de cyprès, dans la Ville éternelle, elles se faisaient les servantes de son honneur et réchauffaient le zèle des entremetteurs qui juraient d'apporter argent et soldats au roi sans sujets.

Neuhoff rencontra plus facilement encore de véritables diplomates pour écouter ses doléances, suivre ses projets et le reconforter de bonnes paroles. Sans doute ces bons sires pensaient travailler pour eux-mêmes et s'attendaient bien à pêcher en eau trouble dans les affaires de Corse. L'annexion d'une île aussi bien placée aurait été une excellente chose pour l'Espagne comme pour l'Angleterre et surtout pour la Sardaigne. Et l'on vit, sous le couvert du rétablissement de Théodore, de véritables expéditions de conquérants ou de flibustiers s'organiser. Ce n'est assurément pas un des côtés les moins extraordinaires de cette aventure.

Comment tout cela finit-il? D'une façon bien simple. Quand les chancelleries eurent assez de s'amuser de lui, elles lui supprimèrent les vivres et le firent expulser de ses différentes retraites. Le malheureux se retira en Angleterre. Mais ses créanciers, auxquels il avait déjà échappé plusieurs fois, réussirent à mettre la main sur lui et à le faire enfermer dans la célèbre prison du Banc du Roi. Quand on s'aperçut que la misère et la maladie en faisaient un moribond, pour continuer la farce jusqu'au bout, on lui fit abdiquer sa couronne et abandonner son royaume à ses créanciers. Puis on le jeta dans la rue et Théodore, à bout de forces, ne trouva que chez un pauvre tailleur connu jadis par lui, un grabat pour mourir.

Tel est à grands traits forcément écourtés, le sujet du livre que M. André Le Glay a écrit dernièrement et que, sur la proposition du regretté M. Saige, S. A. S. le Prince de Monaco a daigné accepter pour la nouvelle collection des Mémoires et Documents historiques imprimés par Son ordre. Il est digne d'inaugurer cette série: M. Le Glay a, en effet, présenté un ouvrage des plus documentés et des plus séduisants par la forme. Les Archives du Ministère des affaires étrangères de France, les Archives d'État de Turin, de Gênes et de Florence lui ont livré tous leurs secrets; il a su, en même temps développer son sujet et l'étendre à tel point que ce n'est plus seulement l'histoire un peu falote d'un aventurier besogneux qu'il a écrite, mais un tableau de toutes les intrigues diplomatiques autour d'une proie bonne à prendre qu'il a retracé.

A ce mérite d'historien, il a joint de véritables qualités d'écrivain. J'ai dit tout à l'heure que Théodore de Neuhoff était un héros de roman. Sa biographie se lit en effet comme un des romans les plus amusants et on se surprend à suivre avec passion le récit alerte, vivant, même dramatique qui est fait de toutes les péripéties de sa vie.

Faut-il en dire davantage? Non, qu'on ouvre le livre de M. Le Glay; on sera charmé de l'avoir lu. Je n'ajouterai qu'un mot: c'est que l'exécution typographique en est vraiment remarquable et en fait un très bel ouvrage.

Océanographie

Leçon faite à l'ouverture des Cours de l'Institut Océanographique

par le Professeur L. JOUBIN

Au début de l'année scolaire actuelle, se tint à la Sorbonne la séance d'ouverture des Cours de l'Institut Océanographique fondé par S. A. S. le Prince Albert. Cette séance fut occupée par une leçon de M. L. Joubin, professeur au Muséum d'Histoire naturelle et professeur à l'Institut Océanographique, dont les lecteurs de ce journal seront heureux de trouver ici les éloquentes paroles :

MESSIEURS,

En commençant cette première leçon de l'Institut Océanographique, je dois remplir un premier devoir en priant S. A. S. le Prince de Monaco de vouloir bien agréer les remerciements de tous ses collaborateurs pour le développement qu'il a donné à l'œuvre scientifique à laquelle il les associe depuis de longues années.

En fondant, il y a près de quatre ans, les Conférences populaires d'Océanographie, le Prince voulait montrer que la Science qui lui est chère ne doit pas rester confinée dans un petit cercle de spécialistes, mais qu'elle mérite d'être exposée au grand public qui peut y trouver un profit moral et des applications pratiques. Il avait voulu se rendre compte par cette expérience si, en dehors du monde savant, cet enseignement serait suivi.

Les débuts furent timides, et j'avoue que je redoutais cette première conférence où, un dimanche, dans un amphithéâtre du Conservatoire des Arts et Métiers, j'exposai les faits les plus frappants de la vie des animaux dans les grandes profondeurs de la mer.

Le résultat dépassa les espérances et le succès de cet enseignement s'accroissant dans les années suivantes, le Prince décida de l'organiser d'une façon définitive. Il a tenu à maintenir à sa fondation le caractère de large vulgarisation des débuts, en continuant les conférences du soir, tout en lui donnant, par des cours plus scientifiques, la constitution d'un enseignement réellement supérieur de l'Océanographie.

C'est celui que nous inaugurons aujourd'hui.

Voici bientôt quinze ans, Messieurs, que le Prince de Monaco m'a appelé à collaborer à son œuvre scientifique, soit en me confiant l'étude des matériaux recueillis au cours de ses croisières, soit en me faisant parcourir avec lui, sur son navire, les mers lointaines, soit en m'appelant dès la première heure à prendre part à cet enseignement qu'il projetait de fonder définitivement. Je lui suis donc, pour une large part, redevable de l'expérience que j'ai pu acquérir des choses de la mer, et je suis heureux de la mettre au service de l'Institut Océanographique qu'il a fondé.

MESSIEURS,

Cette première leçon sera consacrée à vous présenter un exposé sommaire des questions qui seront traitées dans ce cours d'Océanographie biologique et des méthodes que je compte employer dans cet enseignement tout nouveau.

Cette année j'exposerai rapidement les conditions générales de l'existence des animaux dans la mer. Je me bornerai à résumer, dans leur ensemble, les relations qui existent entre les animaux marins et le milieu où ils vivent ; mais je n'entrerai pas dans le détail des faits. Je me réserve d'en reprendre dans la suite l'exposé méthodique et d'étudier d'une manière beaucoup plus approfondie chacun des points que j'aurai esquissés cette année.

Je voudrais vous faire entrevoir, d'une manière générale, l'influence que peuvent avoir sur la structure et sur la répartition géographique des êtres les variations du milieu marin, c'est-à-dire la manière dont ces organismes réagissent sous l'action de ces variations. Vous verrez que les animaux et les plantes sont, en quelque sorte, une matière plastique qui s'adapte aux différents milieux, et qu'ils ne sont point répartis au hasard dans les mers ; ils y sont soumis à certaines lois dont nous commençons à connaître l'importance, les causes et les effets.

Pour arriver à vous donner un tableau suffisamment précis de ces phénomènes, il me faudra vous exposer d'abord la nature même du milieu marin, autrement dit la composition de l'eau de mer.

Mais ici je me trouve en présence d'une grave difficulté. Je ne suis point chargé de vous enseigner la physique et la chimie de mer ; si je m'aventurais à vous les exposer, je risquerais d'empiéter sur les attributions de mes collègues, et, de plus, je sortirais de ma compétence. Je ne vous en parlerai donc que d'une façon très élémentaire, et je n'en dirai que juste autant qu'il sera nécessaire pour vous expliquer les phénomènes biologiques qui sont sous leur dépendance.

Lorsque j'aurai, par exemple, à vous parler de l'influence des marées sur la répartition des animaux du

littoral, je me bornerai à vous en indiquer les effets généraux et certaines particularités locales sans chercher à en expliquer les causes ni les lois mécaniques.

Nous aurons à examiner l'importance très grande que présente la variation de la quantité de sel contenue dans l'eau de mer sur la distribution des animaux ; il me faudra nécessairement vous donner un aperçu de la composition chimique de cette eau pour vous montrer que la proportion des sels qu'on y trouve peut varier. Mais je me bornerai à vous donner sur cette composition chimique des notions simples mais suffisantes pour vous montrer combien étroitement la distribution géographique des animaux est liée à la présence de quelques grammes de sel en plus ou en moins par litre d'eau.

C'est en utilisant une méthode analogue que nous étudierons quelques-uns des autres phénomènes qui ont une influence considérable sur la vie des animaux.

Nous verrons par exemple que la température de l'eau est un des facteurs les plus importants à connaître dans la biologie des êtres marins. Tandis que certains d'entre eux peuvent supporter, sans en être incommodés, des variations de quelques degrés, les autres, au contraire, sont tués par de petites variations. C'est là une des raisons capitales de la distribution géographique des animaux marins.

L'importance des courants aussi est très grande ; selon qu'ils sont plus ou moins violents, ils permettent à certains animaux de vivre, tandis que d'autres ne peuvent y résister. Ce sont eux qui servent surtout au transport des animaux et de leurs larves et qui produisent leur dissémination. Nous les étudierons au point de vue biologique.

Il nous faudra également examiner l'importance de la lumière sur la vie des animaux. Tandis que certains d'entre eux ne peuvent vivre que dans la partie supérieure de la mer qui est éclairée par les rayons du soleil, les autres au contraire ne peuvent exister que dans les régions obscures.

Remarquez que les plantes ne se trouvent que là où pénètrent des rayons lumineux ; par conséquent, les animaux herbivores ne se développent que dans les régions superficielles de la mer où il y a des plantes. Il en résulte que dans les grandes profondeurs de la mer où les plantes manquent il n'y a pas non plus d'animaux herbivores ; seuls les animaux carnivores y trouvent le moyen d'exister. De là des différences extraordinaires dans la composition des faunes qui sont liées à la présence ou à l'absence des rayons du soleil.

Nous étudierons tous ces phénomènes de température, de pression, d'éclairement, non pas au point de vue de la physique, mais pour connaître les effets qu'ils produisent sur les individus pris isolément et sur leurs réunions pour constituer des faunes.

Nous étudierons aussi les appareils qui sont utilisés actuellement pour acquérir les notions fondamentales sur les phénomènes que je viens de vous indiquer, en insistant seulement sur les engins et les instruments qui servent à la capture des animaux et des plantes, tant à la surface que dans les grandes profondeurs de la mer.

Depuis quelques années un grand nombre de perfectionnements ont été apportés à ces appareils et il est juste de faire remarquer que beaucoup d'entre eux sont dus à l'ingéniosité et à la longue expérience du Prince de Monaco lui-même ou de ses collaborateurs. Mais les engins de pêche ne sont pas parfaits et, de même que le besoin crée l'organe, de même les occasions, les idées nouvelles amènent la création de nouveaux appareils ou l'amélioration des anciens. Presque toujours, ces engins apportent leur contingent de faits nouveaux et intéressants ; je vous signalerai les uns et les autres.

Je vous présenterai ceux de ces instruments qui sont maniables ; quant à ceux que leur poids ou leur dimension empêche de transporter ici, je me contenterai de vous les présenter sous forme de projections. J'ai pris à bord du yacht du Prince, au cours d'une des récentes croisières, des séries de photographies qui vous feront assister au spectacle, à la fois instructif et pittoresque, de la manœuvre des grands engins, et vous jugerez les résultats qu'ils donnent.

(A suivre).

L. JOUBIN.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE LA PAIX

L'organisation d'une juridiction arbitrale internationale, par A. VAVASSEUR, Mémoire primé en second par le Bureau international de Berne.

Le mémoire que vient de publier l'Institut international de la Paix de Monaco est tout à la fois une étude critique de la Convention de La Haye de 1899 et un projet de modification de cette Convention.

Il ne faut pas s'étonner que la rédaction adoptée il y a huit ans, soit, de l'avis de tous ceux qui l'ont étudiée et qui se préoccupent de la solution des conflits internationaux, entachée d'imperfections et d'erreurs. Ce n'était, ce ne pouvait être qu'un essai.

Personne, parmi les pacifistes les plus utopistes, ne s'y est trompé.

L'institution de La Haye obéit, on devait s'en douter, aux lois générales qui régissent tous les progrès de l'humanité. Il ne peut y avoir à s'étonner et à exploiter les imperfections que ces autres utopistes qui ne croient pas au progrès.

Plusieurs voies s'ouvrent devant la nouvelle Conférence : ou bien perfectionner lentement l'œuvre de la première ou doter ou essayer de doter immédiatement l'humanité de tous les organismes qui doivent assurer au monde, sinon une paix universelle et éternelle, du moins une paix de longue durée et permettre aux nations tout à la fois de résoudre pacifiquement leurs conflits et à chacune d'elle de poursuivre, dans l'ordre et dans le respect de la loi internationale, sa mission particulière.

La voie indiquée dans le mémoire de M. Vavasseur est la voie la plus naturelle et la plus simple. C'est par conséquent, en vertu de la loi du moindre effort, celle où s'engagera, suivant toute vraisemblance, la nouvelle Conférence de La Haye.

Les vœux des pacifistes ne seront pas entièrement satisfaits, mais un pas de plus sera fait dans le sens de leurs aspirations. Si la Conférence perfectionne son œuvre, si elle se déclare périodique ou émet un vœu en ce sens, si elle organise l'arbitrage de manière à épuiser toutes les ressources de ce procédé de résoudre les conflits internationaux, elle aura bien mérité de l'humanité, elle aura consacré un nouveau progrès et jeté dans les esprits le germe de progrès plus importants encore.

L. PICHOT,

Président de l'I. I. P.

Prix : 0 fr. 75. — S'adresser à l'Institut international de la Paix à Monaco (Principauté).

L'Annuaire de la Vie Internationale

(III^e ANNÉE)

Vie nationale et Vie internationale sont deux termes que d'aucuns essaient de mettre en opposition. C'est absolument comme si on voulait mettre en opposition les termes de Vie individuelle et Vie nationale. La Vie nationale pourrait en effet s'appeler tout aussi bien la Vie interindividuelle, la Vie interdépartementale ou interprovinciale. Elle n'en resterait pas moins parfaitement distincte de la Vie individuelle et nullement en opposition avec elle. Il est même très facile de démontrer que l'intensité de l'une est en raison directe de l'intensité de l'autre : l'intensité de Vie individuelle se manifeste directement et immédiatement par une plus grande production, une surproduction industrielle, agricole, intellectuelle. Or, cette surproduction exige elle-même immédiatement un accroissement dans les échanges et les relations que créent les échanges qui constituent la Vie interindividuelle ou nationale. Réciproquement, du reste, les échanges, l'habitude des échanges, comme les instruments et les organes de l'échange, une fois créés, réagissent sur l'individu et provoquent la production intellectuelle, agricole, industrielle, c'est-à-dire augmentent l'intensité de la Vie individuelle.

Eh bien ! le parallélisme se conserve dans toute sa netteté lorsque, au lieu de les opposer, on rapproche la Vie nationale et la Vie internationale. On peut dire que la Vie internationale est le complément de la Vie nationale. Elles se concilient parfaitement l'une avec l'autre. Et si l'unité nationale est une condition de la prospérité individuelle, l'unité internationale ne peut être qu'une condition favorable à la prospérité nationale. Le seul fait nouveau à signaler et à observer c'est que, la Vie nationale existant depuis des milliers d'années, la Vie internationale est de manifestation relativement récente. Comme elle avait besoin de moyens de communication plus puissants, elle a dû attendre que l'homme ait enfin créé ces moyens, qu'il ait appris à manier la vapeur et l'électricité.

On trouvera dans l'Annuaire de la Vie internationale, que publie chaque année l'Institut de la Paix de Monaco, la liste aussi exacte et ordonnée que possible des organes de la Vie internationale, des institutions, des œuvres internationales. Cet Annuaire est jusqu'à présent le seul lien de tous ces organismes variés. Il est à souhaiter que la Vie internationale se développant chaque jour davantage, en attendant le choix définitif de la capitale du monde, il se crée bientôt, comme complément de l'Annuaire, entre ces diverses institutions, un lien plus étroit. Alors, l'Union politique et juridique, la Fédération tant désirée des Nations, qui doit être elle-même l'organe le plus essentiel du vrai Internationalisme, ne sera pas loin de se réaliser. Alors, et alors seulement, le titre de Société des Nations, employée pour la première fois par la Conférence de La Haye en 1899, ne sera pas un vain mot.

L. PICHOT,

Président de l'I. I. P.

Prix : 3 fr. 50. — Adresser les demandes à l'Institut international de la Paix à Monaco (Principauté).

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE SUR LICITATION

Le lundi 1^{er} juillet 1907, à dix heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, par devant M. PICOT-LABEAUME, juge audit Tribunal, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

QUALITÉS. — PROCÉDURE.

Cette licitation a lieu aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Honorine de Millo-Terrazzani, rentière, demeurant à San Remo (Italie), veuve de M. le marquis Joseph Garbarino ;

2^o M^{me} Anaïs de Millo-Terrazzani, épouse de M. le marquis Henri Zurla, rentière, demeurant de droit avec ce dernier à Crema (Italie) et de fait à Monaco, dûment autorisée par le marquis Henri Zurla aux termes d'une autorisation maritale reçue par M^e CARNITI, notaire à Crema, le 10 mai 1905, enregistrée à Monaco, le 6 juillet 1906, folio 1, verso cases 4 et 5 ;

3^o M. Eugène de Millo-Terrazzani, propriétaire, demeurant à Monaco ;

4^o M^{me} Isabelle de Millo-Terrazzani, épouse de M. Paul de Rocca-Serra, capitaine au 24^e bataillon de chasseurs à pied, chevalier de la Légion d'honneur, avec lequel elle demeure à Villefranche-sur-Mer, et ce dernier comme mari pour la due assistance et autorisation de son épouse ;

5^o M. Emile Pieri, chef de bataillon au 2^e régiment de zouaves, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant au camp de Sathonay ;

6^o M^{me} Clémence Roissard de Bellet, veuve de M. Alexandre-Louis-Delphin de Millo-Terrazzani, demeurant à Nice ;

7^o M. Ernest de Angelis, agent maritime, demeurant à Monaco ;

8^o M^{me} Adèle de Angelis, sans profession, demeurant à Monaco, veuve de M. Laurent Civallo ;

9^o Et M^{me} Concetta de Angelis, commerçante, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, veuve de M. Paul Girard ;

Assistés de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, en l'étude duquel ils font élection de domicile.

Contre M. Hector de Angelis, propriétaire, demeurant au Cap d'Ail, commune de La Turbie, villa Cérésa.

Cette licitation a été ordonnée par jugement rendu, sur requête, par le Tribunal Supérieur de Monaco, le 17 mai 1907.

Le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles aura lieu l'adjudication, a été dressé par M^e Eymin, notaire soussigné, le 29 mai 1907 et déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco le 31 du même mois.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :

UNE PROPRIÉTÉ

située à Monaco, quartier de Saint-Roman ou Testimoni, d'une contenance de deux mille quatre-cent-quatre-vingt-quatorze mètres carrés environ, portée au plan cadastral sous les nos 226 et 227 de la section E, confinant dans son ensemble : au nord, le Domaine de Son Altesse Sérénissime ; au sud, la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ; à l'est, à une route conduisant à la source Marie, et à l'ouest, à M. Henri Crovetto, ensemble tous les droits des colicitants sur le chemin conduisant à la source Marie et par lequel ladite propriété a son accès.

MISE A PRIX :

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par le jugement ordonnant la licitation de cinquante mille francs, ci..... 50,000 fr.

Charges en sus du prix.

Il est déclaré que ceux du chef de qui il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales sur l'immeuble à liciter, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire poursuivant la licitation, à Monaco, le trente un mai mil neuf cent sept.

Signé : Alex. EYMIN.

Enregistré à Monaco, le trente un mai mil neuf cent sept, folio 70 verso, case 5. — Reçu un franc.

Signé : A. DE GUIRAUD.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-sept avril mil neuf cent sept,

M. Joseph-François-Benoît-Marie-Jean Cavatorta, inspecteur au Casino de Monte Carlo, et M^{me} Françoise Mélin, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue de Lorraine, ont acquis de :

1^o M^{lle} Marie Joffredy, célibataire majeure, mercière, demeurant à Monaco, rue de la Turbie, n^o 2 ;

2^o M^{lle} Anaïs Joffredy, aussi célibataire majeure, mercière, demeurant à Monaco, rue de la Turbie, n^o 2 ;

3^o M. Baptistin Joffredy, employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, n^o 12 ;

4^o M. César Joffredy, agent d'assurances et M^{me} Louise Botter, son épouse, demeurant ensemble à Constantinople ;

5^o M^{me} Jeanne Joffredy, veuve en premières noces de M. Louis Lacouture et épouse en secondes noces de M. Théodore Guillermet, négociant, avec qui elle demeure à Marseille ;

6^o M. Pierre Penelle, mécanicien et M^{me} Marie-Hortense Courpon, son épouse, demeurant ensemble à Marseille, boulevard Baille, n^o 133 ;

7^o M. Pierre Bergerot, capitaine au long cours et M^{me} Marie Courpon, son épouse, demeurant ensemble à Mustapha, près Alger ;

8^o M. Charles-Marie-Joseph Bergerot, employé et M^{me} Jeanne-Charlotte Courpon, son épouse, demeurant à Marseille ;

9^o M^{me} Louise Joffredy, épouse de M. Jules Colly, fabricant d'eaux gazeuses et employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest ;

10^o M. Joseph Bergonzi, employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco ;

11^o Et M. Joseph-Paul Raspar, aussi employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco,

Les parties ci-après désignées d'une maison située à Monaco, rue de Lorraine, n^o 14, cadastrée n^o 194 p. de la section C, comprenant :

A) Toute la partie du deuxième étage à gauche de l'escalier, composée de deux pièces au midi, d'une pièce et de deux cuisines sur la rue de Lorraine, corridor au milieu, et 2^o une mansarde ou belvédère au-dessus de partie dudit étage, confinant : au levant, M^{me} Cuccioli ; à l'ouest, à l'escalier et à la cour de la maison ; au midi, à l'air libre de la partie de ladite maison appartenant à M. Jules Rey ; au nord, la rue de Lorraine.

B) Une pièce à usage de cave, au rez-de-chaussée, éclairée par une fenêtre donnant sur la cour, citerne au-dessous de ladite pièce, confinant : au midi et au-dessus, M. Jules Rey ; au nord, M^{me} Cornaglia.

C) Droits indivis avec tous les autres co-propriétaires de la maison, à la citerne qui se trouve sous la partie du rez-de-chaussée à droite du vestibule de l'entrée sur la rue de Lorraine et desservie par deux bouches, l'une dans la cour et l'autre derrière la porte d'entrée.

D) Et le droit également en communauté avec tous les autres co-propriétaires de la maison, au vestibule d'entrée, à la cour et à l'escalier ainsi que tous autres droits divis ou indivis pouvant appartenir aux vendeurs sur ledit immeuble.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de dix-huit mille francs, ci..... 18,000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

L'expédition transcrite de ce contrat a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les biens vendus, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

A Monaco, le quatre juin mil neuf cent sept.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

AVIS

La dame veuve Gasparotti Madeleine, ayant vendu son fonds de commerce de buvette dénommé *Au rendez-vous des chasseurs* à M. Fiora Bartolomeo, les créanciers sont invités à faire opposition verbale ou par lettre, entre les mains de M. Passeron, 8, avenue de la Gare, dans le délai de huitaine à peine de forclusion.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO
PARQUET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

Exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale

Par exploit de TOBON, huissier, en date du 23 mai 1907, enregistré, et dont la copie a été déposée au Parquet, conformément à la loi, le nommé Metzger, Moïse, dit Maurice, né à Bar-le-Duc (Meuse), le 4 octobre 1868, ex-maitre d'hôtel au Princess-Hôtel, à Monte Carlo, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître en personne le jeudi vingt-sept juin mil neuf cent sept, à neuf heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous prévention d'abus de confiance au préjudice du sieur TOINET, bijoutier à Monte Carlo, — délit prévu et puni par l'article 406 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

Au Parquet, à Monaco, le 4 juin 1907.

P. l'Avocat Général,

Le Substitut,

Paul DE VILLENEUVE.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Arthur Boyer, buvetier, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le mardi 18 juin courant, à 3 heures du soir, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination des nouveaux syndics.

Monaco, le 4 juin 1907.

Pour le Greffier en chef,

A. Croco, c. g.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes

VENTE APRÈS DÉCÈS

Le lundi 10 juin 1907, à deux heures de l'après-midi, dans un appartement au rez-de-chaussée de la maison Blanchy, située passage Grana, à Monte Carlo, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers dépendant de la succession Thibault, en son vivant chef d'orchestre au Casino de Monte Carlo, tels que : chambre à coucher en pitchpin, salle à manger en noyer ciré, canapés, fauteuils, glaces, chaises, tables, rideaux, tapis, armoire à linge, lingerie, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant. 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du 31 mai 1907.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 26 Mai au 2 Juin 1907.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Newcastle	vap. Lucy-Andersen, dan.	Nielsen	Houille
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March.
Gènes	br.-goél. Buon-Padre, it.	Saglietto	Blé
Id.	goél. Fortuna-Itala, it.	Sagramone	Id.
Id.	cut. Niobe, it.	Puccinelli	Houille
Saint-Tropez	cut. Joyeux, fr.	Reboa	Vin
Id.	b. Vengeur, fr.	Dantal	Id.
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Sable
Id.	b. Fortune, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Aune	Id.

DÉPARTS du 26 Mai au 2 Juin

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March.
Oneglia	br.-goél. Buon-Padre, it.	Saglietto	Sur lest
Nice	cut. Joyeux, fr.	Reboa	Id.
Menton	b. Vengeur, fr.	Dantal	Vin
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Sur lest
Id.	b. Fortune, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Aune	Id.

Imprimerie de Monaco — 1907